

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 19 mai 2021.

**CE-2021-536-DEC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt du procès-verbal de la Commission de la culture, du patrimoine et du tourisme (CCUL) du 7 avril 2021.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Certifié conforme  
à Terrebonne, ce 20 mai 2021



GREFFIER

6.1

Direction responsable	Direction du greffe et affaires juridiques
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Date de présentation au comité exécutif	19 mai 2021
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	
Objet	Dépôt du procès-verbal de la Commission de la culture, du patrimoine et du tourisme (CCUL) du 7 avril 2021.

IL EST RECOMMANDÉ :

De prendre connaissance du dépôt du procès-verbal de la Commission de la culture, du patrimoine et du tourisme (CCUL) du 7 avril 2021.

Signataire :



2021.05.1  
1 08:34:38  
-04'00'

\_\_\_\_\_  
Stéphane Turcotte  
Directeur général adjoint – Services de proximité  
Direction générale

Date : \_\_\_\_\_

<b>Direction responsable</b>	Direction du greffe et affaires juridiques
<b>Niveau décisionnel proposé</b>	Comité exécutif
<b>Date de présentation au comité exécutif</b>	19 mai 2021
<b>Date de présentation au conseil municipal (si applicable)</b>	
<b>Objet</b>	Dépôt du procès-verbal de la Commission de la culture, du patrimoine et du tourisme (CCUL) du 7 avril 2021.

## CONTENU

### Mise en contexte

Le règlement municipal numéro 718 créant les commissions du conseil et abrogeant le règlement numéro 17-2 et suivants a été adopté le 13 août 2018.

Le conseil municipal a ainsi décrété la création sept (7) commissions permanentes, dont la Commission de la culture, du patrimoine et du tourisme (CCUL).

Cette commission a pour principale mission de proposer les orientations de la Ville en ce qui a trait à la culture en favorisant, entre autres, sa diffusion, la pratique d'activités culturelles par les citoyennes et les citoyens ainsi que l'appui aux artistes locaux. Elle proposera aussi des mesures pour mettre en valeur le patrimoine culturel de la ville et le développement d'une vision en matière touristique. Elle assurera également le suivi de la politique culturelle et de son plan d'action.

### Historique des décisions

#### 3 février 2021 – CE-2021-169-DEC

##### Réunion précédente

Dépôt du procès-verbal de la Commission de la culture, du patrimoine et du tourisme (CCUL) du 3 février 2021.

### Description

À cet effet, vous trouverez ci-joint le procès-verbal de la Commission de la culture, du patrimoine et du tourisme (CCUL) du 7 avril 2021.

### Justification

Conformément à l'article 5 du règlement numéro 718, chaque commission doit rendre compte au comité exécutif de ses travaux au moyen d'un procès-verbal signé par son président.

## Aspects financiers

n/a

## Calendrier et étapes subséquentes

n/a

## PIÈCES JOINTES

- Procès-verbal de la commission du 7 avril 2021

## SIGNATURES

### Responsable du dossier :



Signature numérique de  
Joël Goulet  
Date : 2021.05.04  
16:08:20 -04'00'

Date : \_\_\_\_\_

**Joël Goulet,**  
**Coordonnateur aux affaires publiques et sociales**  
**Direction du greffe et des affaires juridiques**

### Approbateur :



Date :  
2021.05.11  
11:41:17 -04'00'

Date : \_\_\_\_\_

**Jean-François Milot**  
**Greffier et directeur**  
**Direction du greffe et des affaires juridiques**

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 19 mai 2021.

**CE-2021-537-DEC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt du procès-verbal de la Commission du développement social et communautaire (CSOC) du 14 avril 2021.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Certifié conforme  
à Terrebonne, ce 20 mai 2021



GREFFIER

6.2

Direction responsable	Direction du greffe et affaires juridiques
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Date de présentation au comité exécutif	19 mai 2021
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	
Objet	Dépôt du procès-verbal de la Commission du développement social et communautaire (CSOC) du 14 avril 2021.

**IL EST RECOMMANDÉ :**

De prendre connaissance du dépôt du procès-verbal de la Commission du développement social et communautaire (CSOC) du 14 avril 2021.

Signataire :



2021.05.1  
1 08:35:28  
-04'00'

\_\_\_\_\_  
Stéphane Turcotte  
Directeur général adjoint – Services de proximité  
Direction générale

Date : \_\_\_\_\_

<b>Direction responsable</b>	Direction du greffe et affaires juridiques
<b>Niveau décisionnel proposé</b>	Comité exécutif
<b>Date de présentation au comité exécutif</b>	19 mai 2021
<b>Date de présentation au conseil municipal (si applicable)</b>	
<b>Objet</b>	Dépôt du procès-verbal de la Commission du développement social et communautaire (CSOC) du 14 avril 2021.

## CONTENU

### Mise en contexte

Le règlement municipal numéro 718 créant les commissions du conseil et abrogeant le règlement numéro 17-2 et suivants a été adopté le 13 août 2018.

Le conseil municipal a ainsi décrété la création sept (7) commissions permanentes, dont la Commission du développement social et communautaire (CSOC).

Cette commission a le mandat de proposer des orientations et des solutions en vue de favoriser l'avancement des enjeux sociocommunautaires sur le territoire. Elle élabore et propose également des politiques et des projets d'ordre social et contribue à leur mise sur pied afin d'améliorer la qualité de vie des citoyennes et des citoyens.

### Historique des décisions

#### 3 mars 2021 – CE-2021-170-DEC

##### Réunion précédente

Dépôt du procès-verbal de la Commission du développement social et communautaire (CSOC) du 10 février 2021.

### Description

À cet effet, vous trouverez ci-joint le procès-verbal de la Commission du développement social et communautaire (CSOC) du 14 avril 2021.

### Justification

Conformément à l'article 5 du règlement numéro 718, chaque commission doit rendre compte au comité exécutif de ses travaux au moyen d'un procès-verbal signé par son président.

## Aspects financiers

n/a

## Calendrier et étapes subséquentes

n/a

## PIÈCES JOINTES

- Procès-verbal de la commission du 14 avril 2021

## SIGNATURES

### Responsable du dossier :



Signature numérique  
de Joël Goulet  
Date : 2021.05.10  
09:00:04 -04'00'

Date : \_\_\_\_\_

Joël Goulet,  
Coordonnateur aux affaires publiques et sociales  
Direction du greffe et des affaires juridiques

### Approbateur :



Date :  
2021.05.11  
11:42:18 -04'00'

Date : \_\_\_\_\_

Jean-François Milot  
Greffier et directeur  
Direction du greffe et des affaires juridiques



Extrait du registre des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 19 mai 2021.

**CE-2021-538-REC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif recommande au conseil municipal d'entériner le projet de Lettre d'entente 2021-02 intervenu avec la Fraternité des policiers de la Ville de Terrebonne inc. concernant l'ajout de deux (2) sergents-détectives supplémentaires dans le cadre du programme de financement d'Accès cannabis et dont copie est en annexe de la présente.

**QUE** le maire ou le maire suppléant ainsi que le greffier ou l'assistant-greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ladite lettre d'entente incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celle-ci ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Certifié conforme  
à Terrebonne, ce 20 mai 2021



GREFFIER

10.1

<b>Direction responsable</b>	Ressources humaines
<b>Niveau décisionnel proposé</b>	Conseil municipal
<b>Date de présentation au comité exécutif</b>	19 mai 2021
<b>Date de présentation au conseil municipal</b>	14 juin 2021
<b>Objet</b>	Lettre d'entente 2021-02 intervenue avec la Fraternité des policiers de la Ville de Terrebonne inc. : Ajout de deux (2) sergents-détectives supplémentaires dans le cadre du programme de financement d'Accès cannabis

**IL EST RECOMMANDÉ :**

Que le conseil municipal entérine le projet de lettre d'entente 2021-02 intervenu avec la Fraternité des policiers de la Ville de Terrebonne inc. et dont copie est en annexe de la présente et autorise la signature du maire et du greffier.

**Signataire :**



2021.05.1  
1 08:37:53  
-04'00'

**Direction générale**

**Date :** \_\_\_\_\_

<b>Direction responsable</b>	Ressources humaines
<b>Niveau décisionnel proposé</b>	Conseil municipal
<b>Date de présentation au comité exécutif</b>	19 mai 2021
<b>Date de présentation au conseil municipal</b>	14 juin 2021
<b>Objet</b>	Lettre d'entente 2021-02 intervenue avec la Fraternité des policiers de la Ville de Terrebonne inc. : Ajout de deux (2) sergents-détectives supplémentaires dans le cadre du programme de financement d'Accès cannabis

## CONTENU

<b>Mise en contexte</b>
<p>Le Ministère de la Sécurité publique entend financer le salaire de deux (2) sergents-détectives dans le cadre du programme Accès Cannabis pour l'année 2020-2021 et possiblement, pour plusieurs années.</p> <p>Dans ce contexte, le Service de police de Terrebonne/Ste-Anne-des-Plaines/Bois-des-Filion désire nommer deux (2) sergents-détectives supplémentaires afin de mener à bien la mission du Service, le tout, selon les modalités prévues à lettre d'entente 2021-02.</p>
<b>Historique des décisions</b>
N/A
<b>Description</b>
<p>Que le comité exécutif recommande au conseil municipal d'entériner le projet de lettre d'entente 2021-02 intervenue avec la Fraternité des policiers de la Ville de Terrebonne inc. et intitulé « Ajout de deux (2) sergents-détectives supplémentaires dans le cadre du programme de financement d'Accès cannabis » et dont copie est en annexe de la présente et autorise la signature du maire et du greffier.</p>

## Justification

Le financement par le Ministère de la Sécurité publique du salaire de deux (2) sergents-détectives dans le cadre du programme Accès Cannabis pour l'année 2020-2021 et possiblement, pour plusieurs années à venir, nécessite la conclusion d'une lettre d'entente avec la Fraternité des policiers de la Ville de Terrebonne inc. afin d'ajouter des dispositions relatives à la création des postes, à leur comblement et autres modalités.

## Aspects financiers

n/a

## Calendrier et étapes subséquentes

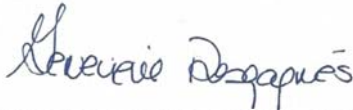
n/a

## PIÈCE JOINTE

- Lettre d'entente 2021-02

## SIGNATURES

Responsable du dossier :



Date : 5 mai 2021

Geneviève Desgagnés, Conseillère en relations professionnelles  
Direction des ressources humaines

Endosseur :

 2021.05.05

Annie Cammisano, CRHA, Directrice adjointe  
Direction des ressources humaines

12:53:49 -04'00' Date : \_\_\_\_\_

Approbateur :



2021.05.05 16:50:43  
-04'00'

Hélène Akzam, CRHA, Directrice  
Direction des ressources humaines

Date : \_\_\_\_\_

**Approbateur :**



Signature numérique  
de Marc Brisson  
Date : 2021.05.05  
13:33:16 -04'00'

**Date :** \_\_\_\_\_

**Marc Brisson, Directeur**  
**Service de police**

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 19 mai 2021.

**CE-2021-539-DEC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif de la Ville de Terrebonne accorde à l'entreprise **NORDIKEAU INC.**, le contrat de services professionnels SA21-9038, plus bas soumissionnaire conforme, pour l'analyse et le diagnostic de bornes d'incendie, pour une période de trois (3) ans, au prix de sa soumission, soit pour une somme totale de 216 637,04 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public.

**QUE** cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Certifié conforme  
à Terrebonne, ce 20 mai 2021



GREFFIER


13.1

<b>Direction responsable</b>	Direction des travaux publics
<b>Niveau décisionnel proposé</b>	<del>Conseil municipal</del> - Comité exécutif
<b>Date de présentation au comité exécutif</b>	19 mai 2021
<b>Date de présentation au conseil municipal</b> (si applicable)	<del>7 juin 2021</del> n/a
<b>Objet</b>	Octroi du contrat SA21-9038 à l'entreprise Nordikeau inc., pour les services professionnels d'analyse et le diagnostic de bornes d'incendie, pour une dépense totale de 216 637,04 \$ (t.t.c.)

**IL EST RECOMMANDÉ :**

D'accorder le contrat SA21-9038 à l'entreprise **Nordikeau inc.**, plus bas soumissionnaire conforme, pour les services professionnels d'analyse et le diagnostic de bornes d'incendie prévue sur une période de trois (3) ans, au prix de sa soumission, soit pour une somme totale de 216 637,04 \$ (t.t.c.), conformément aux documents de l'appel d'offres public.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

<b>Signataire :</b>	 <b>Direction générale</b>	Stéphane Larivée 2021.05.11 09:19:45 -04'00'	<b>Date :</b> _____
---------------------	--	--	---------------------

<b>Direction responsable</b>	Direction des travaux publics
<b>Niveau décisionnel proposé</b>	Comité exécutif
<b>Date de présentation au comité exécutif</b>	19 mai 2021
<b>Date de présentation au conseil municipal</b> (si applicable)	7 juin 2021
<b>Objet</b>	Octroi du contrat SA21-9038 à l'entreprise Nordikeau inc., pour les services professionnels d'analyse et le diagnostic de bornes d'incendie, pour une dépense totale de 216 637,04 \$ (t.t.c.)

### CONTENU

#### Mise en contexte

La Ville de Terrebonne possède un actif de près de trois-mille-cinq-cents (3 500) bornes d'incendie.

La Ville est responsable, selon la *Loi sur la sécurité incendie - chapitre S-3.4*, de procéder périodiquement à l'inspection des bornes d'incendie pour en valider le bon fonctionnement et établir un plan d'action correctif.

Le présent contrat répond à cette exigence législative.

#### Historique des décisions

- **18 mars 2020 – Résolution CE-2020-270-DEC**  
Soumission / 2<sup>ème</sup> renouvellement "Service d'analyse et diagnostic des bornes d'incendie"
- **20 mars 2019 – Résolution CE-2019-331-DEC**  
Soumission / 1<sup>er</sup> renouvellement "Service d'analyse et diagnostic des bornes d'incendie"



- **18 avril 2018– Résolution CE-2018-430-DEC**  
Octroi à l'entreprise Nordikeau inc. du contrat SA18-9026, pour le service d'analyse et diagnostic des bornes d'incendie" et ce, pour un contrat d'un (1) an à compter du 4 juin 2018, avec deux (2) options de renouvellement, pour une somme de 68 996.50 \$ (t.t.c.)
- **21-02 2018 – Résolution CE-2018-177-DEC**  
Autorisation de procéder à l'appel d'offre public pour le "Service d'analyse et diagnostic des bornes d'incendie"

## Description

L'appel d'offres SA21-9038 a été publié via le système électronique d'appel d'offres du Gouvernement du Québec (SEAO), ainsi que dans le *Journal La Revue* en date du 17 mars 2021. L'ouverture des soumissions a été effectuée le 7 avril 2021 et deux (2) soumissions ont été reçues.

Le contrat est d'une durée de trois (3) ans, soit de la mi 2021 à la fin 2024.

Le contrat de service prévoit l'inspection des trois-mille-cinq-cents (3 500) bornes d'incendie une fois par an. Les équipes responsables de ces inspections disposent des certifications nécessaires, ainsi que des moyens techniques les plus modernes pour effectuer ces inspections.

Les résultats des inspections seront disponibles immédiatement grâce à un projet de géomatique dirigé par la Direction des technologies de l'information en partenariat avec la Direction des travaux publics. Ces données permettront de réaliser des interventions ciblées plus rapidement et plus efficacement.

## Justification

### Contrat octroyé au plus bas soumissionnaire conforme

SOUSSIONS CONFORMES	PRIX SOUMIS (TAXES INCLUSES)	AUTRES (Contingences ou montant prévisionnel) (TAXES INCLUSES)	TOTAL (TAXES INCLUSES)
NORDIKEAU	216 637,04 \$	0	216 637,04 \$
SIMO MNGMT	276 763,97 \$	0	276 763,97 \$
Soumissionnaire 3	0	0	0
<hr/>			
Dernière estimation réalisée (\$)	222 106,81 \$	0	222 106,81 \$
<hr/>			
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)			-5 469,77 \$
VOICI LA FORMULE : (la plus basse conforme – estimation)			
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			-2,46%
VOICI LA FORMULE : [(la plus basse conforme – estimation)/estimation) x 100]			

Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) VOICI LA FORMULE : (la deuxième plus basse – la plus basse)	60 126.93 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) VOICI LA FORMULE : [(la deuxième plus basse – la plus basse)/la plus basse] x 100]	27.76%

## Aspects financiers

<b>Montant du déboursé :</b>	216 637,04 \$ (taxes incluses)		
<input checked="" type="checkbox"/> <b>Budget des activités de fonctionnement</b> (certificat requis pour une dépense de 105 700\$ et plus)			
Année : 2021 Code budgétaire : 41300.2444	Montant prévu au budget :	171 010.00 \$	
Année 1 : 72 108,30 \$ (taxes incluses)	Durée du contrat :	<u>3 ans</u>	
Autres année : <u>144 528,75\$ (taxes incluses)</u>			
Total :	216 637,05 \$ (taxes incluses)		
<input type="checkbox"/> <b>Budget des activités des investissements</b> (certificat requis)			
Fiche PTI no : _____	Projet hors PTI : _____		
Règlement d'emprunt no : _____	Terme : _____ ans		
<b>Sources de financement particulières</b>			
<input type="checkbox"/> Excédents de fonctionnement non affectés :	_____ \$		
<input type="checkbox"/> Excédents de fonctionnement affectés :	_____ \$	(préciser : _____)	
<input type="checkbox"/> Paiement comptant des immobilisations :	_____ \$		
<input type="checkbox"/> Fonds parcs et terrains de jeux :	_____ \$		
<input type="checkbox"/> Fonds de roulement :	_____ \$	Terme : _____ ans	
<input type="checkbox"/> Réserve financière :	_____ \$		
<input type="checkbox"/> Autres :	_____ \$		
<b>Variation budgétaire requise</b>			
<input checked="" type="checkbox"/> Transfert budgétaire	Montant 150 000.00 \$	Du poste 33000 00 2627	vers le poste 41300 00 2444
<input type="checkbox"/> Virement budgétaire entre directions	_____ \$	_____	_____
<input type="checkbox"/> Amendement budgétaire (conseil)	_____ \$	_____	_____
<b>Certificat de disponibilité</b>			
<input checked="" type="checkbox"/> No : <u>2021-0141</u>	dépense de fonctionnement de plus de 105 700\$		
<input type="checkbox"/> No : _____	dépense d'investissement de plus de 0 \$		

## Calendrier et étapes subséquentes

Comité exécutif – Séance du 19 mai 2021  
Conseil municipal – Séance du 7 juin 2021

## PIÈCES JOINTES

- Fiche financière
- Documents préparés par le service de l'approvisionnement (DOC-CE-21-9038) :
  - Analyse et recommandation
  - Analyse technique
  - Bordereau de soumission – NORDIKEAU
  - Estimation finale
  - Documents administratifs
- Résolution CE-2020-270-DEC
- Résolution CE-2019-331-DEC
- Résolution CE-2018-430-DEC
- Résolution CE-2018-177-DEC

## SIGNATURES

Responsable du dossier :



2021.05.05

10:21:33

-04'00'

Date : \_\_\_\_\_

Louis-Jean Caron

**Chef de division, Hygiène du milieu  
Direction des travaux publics**

Endosseur :



Signature numérique de  
Steve Barkley

Date : 2021.05.05 15:25:27

-04'00'

Date : \_\_\_\_\_

Steve Barkley

**Directeur adjoint  
Direction des travaux publics**

Approbateur :

**Hafid Ouali**

Signature numérique  
de Hafid Ouali

Date : 2021.05.06

09:25:06 -04'00'

Date : \_\_\_\_\_

Hafid Ouali

**Directeur  
Direction des travaux publics**

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 19 mai 2021.

**CE-2021-540-DEC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif de la Ville de Terrebonne accorde à VBGA, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat de services professionnels SA21-3014 pour la mise à niveau de la caserne numéro 1, située au 4900 côte de Terrebonne, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 170 822,96 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public.

**QUE** cette dépense soit imputée au règlement de type parapluie numéro 793, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**QUE** le tout soit conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt parapluie numéro 793 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Certifié conforme  
à Terrebonne, ce 20 mai 2021



GREFFIER


14.1

<b>Direction responsable</b>	Direction du génie et de l'environnement
<b>Niveau décisionnel proposé</b>	Comité exécutif
<b>Date de présentation au comité exécutif</b>	19 mai 2021
<b>Date de présentation au conseil municipal</b>	
<b>Objet</b>	Octroi du contrat SA21-3014 à VBGA, pour les services professionnels de la mise à niveau de la caserne incendie no 1, située au 4900, côte de Terrebonne, pour une dépense de 170 822,96 \$ (t.t.c.)

## IL EST RECOMMANDÉ :

D'octroyer à VBGA, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat de services professionnels SA21-3014 pour les services professionnels à la caserne no 1, située au 4900, côte de Terrebonne, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 170 822,96 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public. Le tout conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt parapluie numéro 793 par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

D'imputer cette dépense au règlement de type parapluie numéro 793, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

<b>Signataire :</b>		Stéphane Larivée 2021.05.11 09:21:19 -04'00'	<b>Date :</b> _____
	_____ <b>Direction générale</b>		

<b>Direction responsable</b>	Direction du génie et de l'environnement
<b>Niveau décisionnel proposé</b>	Comité exécutif
<b>Date de présentation au comité exécutif</b>	19 mai 2021
<b>Date de présentation au conseil municipal</b> (si applicable)	
<b>Objet</b>	Octroi du contrat SA21-3014 à VBGA, pour les services professionnels de la mise à niveau de la caserne incendie no 1, située au 4900, côte de Terrebonne, pour une dépense de 170 822,96 \$ (t.t.c.)

### CONTENU

#### Mise en contexte

L'étude menée par la Ville, concernant le positionnement des casernes d'incendie démontre que l'emplacement actuel de la Caserne incendie no 1, située au 4900, côte de Terrebonne, répond adéquatement aux besoins de desserte de la Ville de Terrebonne.

Cependant, cette caserne requiert une mise à niveau quant aux normes en matière de santé et de sécurité du travail. De plus, la superficie actuelle de la caserne ne permet pas l'entreposage de camions de réserve, obligeant la Ville à louer de l'espace supplémentaire.

Par conséquent, afin de répondre aux besoins opérationnels, aux exigences en matière de santé et de sécurité du travail ainsi que de maintenir le niveau de protection incendie sur le territoire desservi, la caserne d'incendie no 1, requiert des travaux d'agrandissement, de réaménagement et de mise à niveau.

Pour réaliser ce projet, il est requis de mandater des professionnels pour :

- Procéder à la conception;
- Réaliser les plans et devis;
- Préciser les estimations des coûts;
- Réaliser la surveillance des travaux.

Un appel d'offres public (SA21-3014) a été publié dans le journal « La Revue » et par le système électronique « SEAO » pour une période prévue de 26 jours, du 4 mars au 30 mars 2021. La durée de validité de ces soumissions est de 90 jours à partir de la date de l'ouverture.

Le contrat de services professionnels sera attribué selon la délégation de pouvoirs en vigueur et sera financé par le règlement parapluie numéro 793 – objet no 2. Il sera géré par la Direction du génie et de l'environnement de la Ville.

## Historique des décisions

### 10 mai 2021- à venir

Définition de l'objet numéro 2 du règlement de type parapluie numéro 793

### 15 mars 2021 – 137-03-2021

Adoption du règlement de type parapluie numéro 793

### 11 mars 2021 – 100-03-2021

Avis de motion pour adoption du règlement de type parapluie numéro 793

### 9 novembre 2020 – 543-11-2020

Adoption du PTI 2021-2023

## Description

Le mandat consiste à procéder à la conception, à réaliser les plans et devis, à préciser les estimations des coûts et à réaliser la surveillance des travaux. Ceux-ci consistant en la mise à niveau quant aux normes en matière de santé et de sécurité du travail et en l'augmentation de la superficie actuelle de la caserne pour l'entreposage d'un camion de réserve.

La Direction du génie et de l'environnement a procédé à l'estimation des honoraires professionnels requis. La dépense est estimée à un montant de 200 000,00 \$ (voir estimation budgétaire). Le mode de rémunération des professionnels est à pourcentage du coût réel des travaux.

## Justification

### Contrat de services professionnels

SOUSSIONS CONFORMES	NOTE INTÉRIM	NOTE FINALE	PRIX SOUMIS (TAXES INCLUSES)	AUTRES (PRÉCISER) (TAXES INCLUSES)	TOTAL (TAXES INCLUSES)
VBGA	75,5	8,45	170 822,96 \$	0	170 822,96 \$
DG3A	80	7,8	191 542,14 \$	0	191 542,14 \$
Dernière estimation réalisée (\$)			200 000	0	200 000
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (\$) VOICI LA FORMULE : (l'adjudicataire – estimation)					-29 177,04
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%) VOICI LA FORMULE : [(l'adjudicataire – estimation)/estimation] x 100]					-14,588 52

Écart entre celui ayant obtenu la 2 <sup>e</sup> note finale et l'adjudicataire (\$) VOICI LA FORMULE : (2 <sup>e</sup> meilleure note finale – adjudicataire)	20 719,18
Écart entre celui ayant obtenu la 2 <sup>e</sup> note finale et l'adjudicataire (%) VOICI LA FORMULE : [(2 <sup>e</sup> meilleure note finale – adjudicataire)/adjudicataire] x 100]	12,129 036 99

## Aspects financiers

<b>Montant du déboursé :</b>	<u>170 822,96</u> \$ (taxes incluses)		
<input type="checkbox"/> <b>Budget des activités de fonctionnement</b> (certificat requis pour une dépense de 105 700 \$ et plus)			
Année :	<u>2021</u>	Code budgétaire :	_____
			Montant prévu au budget : _____ \$
			Durée du contrat : _____
Année 1 :	_____	\$ (taxes incluses)	
Autres années :	_____	\$ (taxes incluses)	
Total :	_____	\$ (taxes incluses)	
<input checked="" type="checkbox"/> <b>Budget des activités des investissements</b> (certificat requis)			
Fiche PTI no :	<u>10074</u>	Projet hors PTI :	_____
Règlement d'emprunt no :	<u>793</u>	Terme :	<u>15</u> ans
<b>Sources de financement particulières</b>			
<input type="checkbox"/>	Excédents de fonctionnement non affectés :	_____	\$
<input type="checkbox"/>	Excédents de fonctionnement affectés :	_____	\$ (préciser : _____)
<input type="checkbox"/>	Paiement comptant des immobilisations :	_____	\$
<input type="checkbox"/>	Fonds parcs et terrains de jeux :	_____	\$
<input type="checkbox"/>	Fonds de roulement :	_____	\$ Terme : ___ ans
<input type="checkbox"/>	Réserve financière :	_____	\$
<input checked="" type="checkbox"/>	Autres :	_____	\$
<b>Variation budgétaire requise</b>			
<input type="checkbox"/>	Transfert budgétaire	_____	\$ Du poste _____ vers le poste _____
<input type="checkbox"/>	Virement budgétaire entre directions	_____	\$ Du poste _____ vers le poste _____
<input type="checkbox"/>	Amendement budgétaire (conseil)	_____	\$ Du poste _____ vers le poste _____
<b>Certificat de disponibilité</b>			
<input type="checkbox"/>	No :	_____	dépense de fonctionnement de plus de 105 700 \$
<input checked="" type="checkbox"/>	No :	<u>2021-0034</u>	dépense d'investissement de plus de 0 \$

## Calendrier et étapes subséquentes

- Approbation du règlement parapluie numéro 793 par le MAMH préalablement à l'avis de promulgation et entrée en vigueur du règlement;
- Appel d'offres public pour l'octroi d'un contrat à un entrepreneur général, pour la mise à niveau de la caserne incendie no 1;
- Octroi du contrat à l'entrepreneur général, pour la construction de la mise à niveau de la caserne incendie no 1.



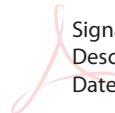
## PIÈCES JOINTES

- Rapport du service des approvisionnements;
- FicheAO-21-3014-Révisé. [- Fiche PTI 10074](#)

## SIGNATURES

**Responsable du dossier :**

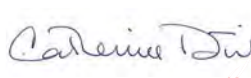
**Francis  
Descoteaux**

 Signature numérique de Francis  
Descoteaux  
Date : 2021.05.10 14:31:39 -04'00'

**Date :** \_\_\_\_\_

**Francis Descoteaux, ingénieur de projet  
Direction du génie et de l'environnement**

**Endosseur :**

 Date : 2021.05.10  
14:50:23 -04'00'

**Date :** \_\_\_\_\_

**Catherine Dutil, chef de division  
Direction du génie et de l'environnement**

**Approbateur :**

 2021.05.10  
15:01:05 -04'00'

**Date :** \_\_\_\_\_

**Raphaël Beauséjour, directeur par intérim  
Direction du génie et de l'environnement**

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 19 mai 2021.

**CE-2021-541-REC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif recommande au conseil municipal d'entériner l'entente entre la Ville de Terrebonne et le Complexe Enviro Connexions relative à un accord concernant le rejet d'eaux usées prétraitées aux égouts pour un site de gestion des matières résiduelles.

**QUE** le maire ou le maire suppléant ainsi que le greffier ou l'assistant-greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ladite entente incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celle-ci ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Certifié conforme  
à Terrebonne, ce 20 mai 2021




GREFFIER

<b>Direction responsable</b>	Direction Génie et environnement
<b>Niveau décisionnel proposé</b>	Comité exécutif / <a href="#">Conseil municipal</a>
<b>Date de présentation au comité exécutif</b>	12 mai 2021
<b>Date de présentation au conseil municipal</b> (si applicable)	7 juin 2021
<b>Objet</b>	Entente relative à un accord concernant le rejet d'eaux usées prétraitées aux égouts pour un site de gestion des matières résiduelles.

## IL EST RECOMMANDÉ :

Que le comité exécutif recommande au conseil municipal la signature de l'entente entre la municipalité et le Complexe Enviro Connexion relative à un accord concernant le rejet d'eaux usées prétraitées aux égouts pour un site de gestion des matières résiduelles.

Que le conseil municipal autorise la signature de l'entente.

<b>Signataire :</b>		Stéphane Larivée	
		2021.05.11	
		17:14:54 -04'00'	<b>Date :</b> _____
	<b>Stéphane Larivée</b> <b>Directeur général adjoint, Développement durable</b>		

<b>Direction responsable</b>	Direction du génie et de l'environnement
<b>Niveau décisionnel proposé</b>	Comité exécutif
<b>Date de présentation au comité exécutif</b>	12 mai 2021
<b>Date de présentation au conseil municipal</b> (si applicable)	7 juin 2021
<b>Objet</b>	Entente relative à un accord concernant le rejet d'eaux usées prétraitées aux égouts pour un site de gestion des matières résiduelles.

### CONTENU

#### Mise en contexte

La Ville de Terrebonne est l'hôte des installations du Complexe Enviro Connexions (CEC) situé à Lachenaie. Le site comprend une plateforme de compostage pour les résidus verts, une déchetterie, une usine de production de biogaz issue des déchets et un lieu d'enfouissement technique (LET).

Une entente datant de 2010 avec des addendas de 2012 prévoit que la municipalité traite les eaux usées de la compagnie.

La compagnie a déposé une demande d'agrandissement au Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) laquelle vise à poursuivre l'exploitation de la cellule actuelle en amorçant l'exploitation du secteur nord de cette même cellule.

La Ville de Terrebonne a d'ailleurs déposé un mémoire sur le projet d'agrandissement de ce LET dans le cadre des audiences du BAPE à l'automne 2020, ne s'y opposant pas, l'enfouissement des déchets étant nécessaire pendant encore plusieurs années.

Dans le cadre de cette nouvelle demande d'autorisation, le MELCC exige une nouvelle entente concernant la gestion des eaux.

## Historique des décisions

- Entente avec la municipalité datant du 5 juillet 2010, suivie par un addenda le 10 janvier 2012 concernant la gestion des eaux de la compagnie par la municipalité;
- Addenda à l'entente du 5 juillet 2010 datant du 10 janvier 2012.

## Description

L'entente prévoit :

- Les engagements financiers de la compagnie envers la municipalité découlant du prochain décret relativement au projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Lachenaie (section sud-ouest du secteur nord);
- Les coûts d'immobilisation et d'exploitation liés à l'utilisation par la compagnie des ouvrages d'assainissement, propriétés de la Régie d'assainissement;
- L'établissement d'un fond post-fermeture pour le paiement des coûts d'utilisation des ouvrages d'assainissement;
- La détermination de la durée de l'entente;
- L'établissement des coûts liés à l'usage des ouvrages d'assainissement (exploitation et immobilisation);
- Le rabatement de l'azote ammoniacal par la compagnie;
- La modification de la charge hydraulique maximum;
- La modification de la station de pompage Quarante-Arpens;
- Les droits et obligations de la compagnie et ceux de la municipalité.

## Justification

L'entente en cours signée en 2010 prévoit qu'une : « nouvelle entente doit être négociée et conclue pour remplacer la présente, advenant l'émission d'un nouveau décret ou d'un nouveau certificat d'autorisation permettant à la compagnie d'exploiter son site d'enfouissement technique au-delà de la capacité limite au décret 827-2009 ».

## Aspects financiers

L'entente prévoit les modalités précises de participation de la compagnie aux coûts d'immobilisation et aux coûts d'exploitation.

Une étude actuarielle a permis d'établir les coûts post-fermeture à une somme de 1 288 425 \$ qui doit être versé à la municipalité par la compagnie sous forme d'une lettre de garantie bancaire irrévocable.

## Calendrier et étapes subséquentes

- Conseil municipal du 7 juin 2021

## PIÈCES JOINTES

- Entente du 5 juillet 2010 incluant les décrets;
- Addenda du 12 janvier 2012 à l'entente de 2010;
- Entente relative à un accord concernant le rejet d'eaux usées prétraitées aux égouts pour un site de gestion des matières résiduelles (2021).

## SIGNATURES


Responsable du dossier :

 2021.05.11  
10:19:06 -04'00'

Date : \_\_\_\_\_

**Geneviève Rivard,**  
Coordonnatrice qualité des milieux de vie  
Direction Génie et environnement


Endosseur :

 2021.05.11  
10:39:56 -04'00'

Date : \_\_\_\_\_

**Raphaël Beauséjour, Directeur par intérim**  
Direction Génie et environnement

Approbateur :

 2021.05.11  
10:40:14 -04'00'

Date : \_\_\_\_\_

**Raphaël Beauséjour, Directeur par intérim**  
Direction Génie et environnement

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 19 mai 2021.

**CE-2021-542-DEC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt du procès-verbal du comité de circulation (CCIR) du 31 mars 2021.

**QUE** le comité exécutif adopte les requêtes de signalisation mentionnées ci-dessous :

<b>RÉSOLUTION</b>	<b>DÉTAIL</b>
<b>CCIR-2021-03-31/04</b>	Demande l'aménagement d'un dos d'âne allongé comme mesure de modération de la vitesse sur la rue Saint-Antoine.
<b>CCIR-2021-03-31/09</b>	Demande l'aménagement d'un dos d'âne allongé ou de tout autre dispositif afin de réduire la vitesse sur la rue André.
<b>CCIR-2021-03-31/10</b>	Demande l'aménagement d'un dos d'âne allongé comme mesure de modération de la vitesse sur la rue Angelo.
<b>CCIR-2021-03-31/12</b>	Demande regroupant plusieurs requêtes afin d'interdire le stationnement « du 15 novembre au 15 avril », le long des îlots pour faciliter le déneigement, sur les rues suivantes : <ul style="list-style-type: none"><li>• rue de l'Affluent;</li><li>• rue de Montreux;</li><li>• rue de Marinet;</li><li>• rue de Monnoir;</li><li>• rue de Parentis;</li><li>• rue Sasseville;</li><li>• place de Grondines;</li><li>• place Comtois;</li><li>• place de Gryon;</li><li>• carré d'Orléans;</li><li>• croissant De La Faïtière; et</li><li>• croissant du Lupin.</li></ul>
<b>CCIR-2021-03-31/14</b>	Demande l'aménagement d'une mesure de modération de la vitesse sur l'avenue du Lac.

<b>RÉSOLUTION</b>	<b>DÉTAIL</b>
<b>CCIR-2021-03-31/17</b>	Demande l'aménagement d'un dos d'âne allongé comme mesure de modération sur l'avenue des Roseaux, en face du 3647.
<b>CCIR-2021-03-31/20</b>	Demande l'installation de panneaux « stationnement interdit » devant le 4190 chemin Martin.
<b>CCIR-2021-03-31/21</b>	Demande de rendre plus sécuritaire l'accès au parc Maurice par le chemin Saint-Charles en ajoutant une traverse piétonnière par marquage au sol ainsi que de la signalisation à l'intersection de la montée Dumais et du chemin Saint-Charles.
<b>CCIR-2021-03-31/22</b>	Demande de sécuriser la sortie du stationnement du IGA sur le boulevard de La Pinière, face au Chocolats Favoris afin de bien apercevoir les véhicules provenant de la direction nord-est, en émondant les arbres et en ajoutant un cycle piétonnier protégé sur appel.
<b>CCIR-2021-03-31/23</b>	Demande de rendre plus sécuritaire l'accès au parc Joseph-Bourgouin en ajoutant une traverse piétonnière par marquage au sol sur la rue de l'Harricana à l'intersection de la rue de La Malbaie.
<b>CCIR-2021-03-31/24</b>	Demande l'ajout d'un panneau lumineux clignotant sur la rue de Plaisance pour les deux (2) traverses piétonnières donnant accès à la TransTerrebonne.
<b>CCIR-2021-03-31/25</b>	Demande l'ajout d'un panneau « stationnement interdit » sur la rue du Doré-Jaune, entre les rues du Bruant et du Campagnol du côté ouest.
<b>CCIR-2021-03-31/26</b>	Demande l'installation d'un panneau pour malentendant devant la résidence située au 3871 rue de Chimay
<b>CCIR-2021-03-31/27</b>	Demande l'installation d'un panneau « stationnement interdit » devant la résidence située au 1160 rue Belcourt.
<b>CCIR-2021-03-31/29</b>	Demande d'ajouter une traverse piétonnière par marquage au sol avec peinture Alkyde, peinture plus résistante, sur la rue Saint-Michel au coin de la rue Ephraïm-Raymond.



<b>RÉSOLUTION</b>	<b>DÉTAIL</b>
<b>CCIR-2021-03-31/46</b>	Demande provenant de la Direction des travaux publics pour l'installation d'un panneau « stationnement interdit – Lun-Ven de 7 h à 17 h » sur la rue Saint-Jean-Baptiste afin de libérer l'espace pour l'accès aux conteneurs semi-enfouis situé au 95 rue Louis-Lepage.
<b>CCIR-2021-03-31/49</b>	Demande l'installation de panneaux de « stationnement interdit » dans les trois (3) courbes intérieures de la rue Marie-Gérin-Lajoie.
<b>CCIR-2021-03-31/50</b>	Demande l'installation d'une balise de centre de rue sur la rue de l'Escuminac en face du parc du Gouffre, près de la courbe.
<b>CCIR-2021-03-31/51</b>	Demande de tracer une ligne axiale au sol pour bien délimiter les voies avant la courbe sur la rue de la Trappe.
<b>CCIR-2021-03-31/52</b>	Demande de mandater la Direction du génie et de l'environnement afin de transmettre une demande écrite au ministère des Transports du Québec (MTQ) visant à analyser la possibilité de modifier le réseau de camionnage existant sur le chemin Comtois pour permettre le transit entre l'avenue Claude-Léveillé et la montée Valiquette.
<b>CCIR-2021-03-31/53</b>	Demande l'ajout d'un deuxième panneau « stationnement interdit – 9 h à 13 h » devant la porte du pavillon Napoléon-Gauthier pour l'organisme <i>Action Familles</i> de La Plaine afin de faciliter l'accès aux livraisons.
<b>CCIR-2021-03-31/54</b>	Demande d'installer une cloche sous le panneau d'arrêt à l'intersection des rues Guérin et René, près du 6344 rue Guérin.
<b>CCIR-2021-03-31/55</b>	Demande de tracer une ligne axiale dans la courbe de la rue Figaro.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Certifié conforme  
à Terrebonne, ce 20 mai 2021



GREFFIER

14.3

<b>Direction responsable</b>	Direction du génie et de l'environnement
<b>Niveau décisionnel proposé</b>	Comité exécutif
<b>Date de présentation au comité exécutif</b>	19 mai 2021
<b>Date de présentation au conseil municipal</b> (si applicable)	
<b>Objet</b>	Dépôt du procès-verbal et adoption des requêtes de signalisation du comité de circulation (CCIR) du 31 mars 2021.

## IL EST RECOMMANDÉ :

De prendre connaissance du dépôt du procès-verbal du comité de circulation (CCIR) du 31 mars 2021 et d'adopter les requêtes de signalisation mentionnées ci-dessous :

### RÉSOLUTION

### DÉTAIL

CCIR-2021-03-31/04	Demande l'aménagement d'un dos d'âne allongé comme mesure de modération de la vitesse sur la rue Saint-Antoine.
CCIR-2021-03-31/09	Demande l'aménagement d'un dos d'âne allongé ou de tout autre dispositif afin de réduire la vitesse sur la rue André.
CCIR-2021-03-31/10	Demande l'aménagement d'un dos d'âne allongés comme mesure de modération de la vitesse sur la rue Angelo.
CCIR-2021-03-31/12	Demande regroupant plusieurs requêtes, afin d'interdire le stationnement « du 15 novembre au 15 avril » le long des îlots pour faciliter le déneigement. Il est question des rues suivantes : rue de l'Affluent, rue de Montreux, rue de Marinnet, rue de Monnoir, rue de Parentis, rue Sasseville, place de Grondine, place Comtois, place du Gryon, carré d'Orléans, croissant de la Faitière et croissant du Lupin.
CCIR-2021-03-31/14	Demande l'aménagement d'une mesure de modération de vitesse sur l'avenue du Lac.
CCIR-2021-03-31/17	Demande l'aménagement d'un dos d'âne allongé comme mesure de modération sur la rue des Roseaux, en face du 3647.

## RÉSOLUTION

## DÉTAIL

CCIR-2021-03-31/20	Demande l'installation de panneaux « stationnement interdit » devant le 4190, chemin Martin.
CCIR-2021-03-31/21	Demande de rendre plus sécuritaire l'accès au parc Maurice par le chemin Saint-Charles en ajoutant une traverse piétonnière par marquage au sol ainsi que de la signalisation à l'intersection de la montée Dumais et du chemin Saint-Charles.
CCIR-2021-03-31/22	Demande de sécuriser la sortie du stationnement du IGA sur le boul. de la Pinière, face au Chocolat Favori afin de bien apercevoir les véhicules provenant de la direction nord-est, en émondant les arbres et en ajoutant un cycle piétonnier protéger sur appel.
CCIR-2021-03-31/23	Demande de rendre plus sécuritaire l'accès au parc Joseph-Bourgouin en ajoutant une traverse piétonnière par marquage au sol sur la rue de l'Harricana à l'intersection de la rue de la Malbaie
CCIR-2021-03-31/24	Demande l'ajout de panneau lumineux clignotant sur la rue de Plaisance pour les deux (2) traverses piétonnières donnant accès à la TransTerrebonne.
CCIR-2021-03-31/25	Demande l'ajout d'un panneau « stationnement interdit » sur la rue du Doré-Jaune, entre les rues du Bruant et du Campagnol du côté ouest.
CCIR-2021-03-31/26	Demande l'installation d'un panneau pour malentendant devant la résidence du 3871, rue de Chimay.
CCIR-2021-03-31/27	Demande l'installation d'un panneau « stationnement interdit » devant la résidence située au 1160, rue Belcourt.
CCIR-2021-03-31/29	Demande d'ajouter une traverse piétonnière par marquage au sol avec peinture Alkyde, peinture plus résistante sur la rue Saint-Michel au coin de la rue Ephraïm-Raymond.
CCIR-2021-03-31/46	Demande provenant de la Direction des travaux publics pour l'installation d'un panneau « stationnement interdit - Lun-Ven de 7 h à 17 h » sur la rue Saint-Jean-Baptiste afin de libérer l'espace pour l'accès aux conteneurs semi-enfouis (CSE) du 95, rue Louis-Lepage.
CCIR-2021-03-31/49	Demande l'installation de panneaux de « stationnement interdit » dans les trois (3) courbes intérieures de la rue Marie-Gérin-Lajoie.
CCIR-2021-03-31/50	Demande l'installation d'une balise de centre de rue sur la rue de l'Escuminac en face du parc du Gouffre, près de la courbe.
CCIR-2021-03-31/51	Demande de tracer une ligne axiale au sol pour bien délimiter les voies avant la courbe de sur la rue de la Trappe.

RÉSOLUTIONDÉTAIL

- CCIR-2021-03-31/52 Demande de mandater la Direction du génie et de l'environnement afin de transmettre une demande écrite au Ministère des Transports du Québec (MTQ) visant à analyser la possibilité de modifier le réseau de camionnage existant sur le chemin comtois, pour permettre le transit entre l'avenue Claude-Léveillé et la Montée Valiquette.
- CCIR-2021-03-31/53 Demande l'ajout d'un deuxième panneau de « stationnement interdit – 9 h à 13 h » devant la porte du Pavillon Napoléon-Gauthier pour l'organisme action famille de La Plaine afin de faciliter l'accès aux livraisons.
- CCIR-2021-03-31/54 Demande d'installer une cloche sous le panneau d'arrêt à l'intersection des rues Guérin et René (près du 6344, rue Guérin).
- CCIR-2021-03-31/55 Demande de tracer une ligne axiale dans la courbe de la rue Figaro.

**Signataire :****Direction générale**

Stéphane Larivée

2021.05.12 13:27:50

-04'00'

**Date :** \_\_\_\_\_

<b>Direction responsable</b>	Direction du génie et de l'environnement
<b>Niveau décisionnel proposé</b>	Comité exécutif
<b>Date de présentation au comité exécutif</b>	19 mai 2021
<b>Date de présentation au conseil municipal (si applicable)</b>	
<b>Objet</b>	Dépôt du procès-verbal et adoption des requêtes de signalisation du comité de circulation (CCIR) du 31 mars 2021.

## CONTENU

### Mise en contexte

Le règlement municipal numéro 718 créant les commissions du conseil et abrogeant le règlement numéro 17-2 et suivants a été adopté le 13 août 2018.

Le conseil municipal a ainsi décrété la création de sept (7) commissions permanentes, dont la Commission de la sécurité publique (CSP). Le comité de circulation, créé en 2003, relève de la CSP et traite les requêtes de circulation formulées par les citoyen(ne)s de la Ville de Terrebonne.

À l'instar de la CSP, le comité de circulation a pour principale mission d'assurer la sécurité des citoyens. À cet égard, le comité assure le suivi des requêtes de circulation et informe le conseil de toute mesure à prendre concernant la signalisation routière, le stationnement, les brigadiers scolaires et tout autre sujet se rapportant à sa mission.

Il recommande aussi au besoin les campagnes de sécurité routière ou de prévention de toute sorte ayant une incidence sur la sécurité publique.

### Historique des décisions

#### **3 février 2021 – CE-2021-97-DEC**

##### Réunion précédente

Dépôt du procès-verbal du comité de circulation (CCIR) du 17 février 2021.

##### Réunion précédente

#### **3 février 2021 – CE-2021-98-DEC**

Adoption des requêtes de signalisation du comité du 17 février 2021.

## Description

À cet effet, vous trouverez ci-joint le procès-verbal et le tableau des requêtes de signalisation du comité de circulation (CCIR) du 31 mars 2021.

## Justification

Conformément à l'article 5 du règlement numéro 718, chaque commission doit rendre compte au comité exécutif de ses travaux au moyen d'un procès-verbal signé par son président. Comme le comité de circulation relève de la Commission de la sécurité publique (CSP), il doit respecter les mêmes exigences.

## Aspects financiers

n/a

## Calendrier et étapes subséquentes


n/a

## PIÈCES JOINTES

- Procès-verbal du comité de circulation du 31 mars 2021
- Tableau des requêtes de signalisation du comité du 31 mars 2021

## SIGNATURES


Responsable du dossier :

 2021.05.10  
23:38:38 -04'00'

Date : \_\_\_\_\_

**Patrick Bourassa,**  
Chargé de projet – Circulation et utilités publiques  
Direction du génie et de l'environnement

Approbateur :

 2021.05.12  
07:48:56 -04'00'

Date : \_\_\_\_\_

**Raphaël Beauséjour**  
Directeur par intérim  
Direction du génie et de l'environnement

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 19 mai 2021.

**CE-2021-543-REC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif recommande au conseil municipal de la Ville de Terrebonne de reconduire, pour un second mandat de deux (2) ans débutant le 7 juin 2021, sur le conseil d'administration des organismes mandataires mentionnés ci-dessous, les citoyens suivants :

- Monsieur Alban Asselin : Cité GénérAction 55+
- Madame Karine Desrochers : Société de développement Culturel de Terrebonne (SODECT)
- Madame Audrey Gilbert : SODECT
- Monsieur Sébastien Dulude : Groupe Plein Air Terrebonne (GPAT)

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Certifié conforme  
à Terrebonne, ce 20 mai 2021



GREFFIER

16.1

<b>Direction responsable</b>	Direction du loisir et de la vie communautaire
<b>Niveau décisionnel proposé</b>	Conseil municipal
<b>Date de présentation au comité exécutif</b>	19 mai 2021
<b>Date de présentation au conseil municipal</b>	7 juin 2021
<b>Objet</b>	En vertu de la Politique de gouvernance des organismes mandataires, une reconduction d'un second mandat de deux ans pour les membres citoyens sur les conseils d'administration des organismes mandataires

**IL EST RECOMMANDÉ :**

De reconduire pour un second mandat de deux ans sur le conseil d'administration des organismes mandataires, débutant le 7 juin 2021, les citoyens suivants :

- M. Alban Asselin : Cité GénérAction 55+
- Mme Karine Desrochers : SODECT
- Mme Audrey Gilbert : SODECT
- M. Sébastien Dulude : GPAT

**Signataire :**



2021.05.11  
08:40:57  
-04'00'

**Direction générale**

**Date :** \_\_\_\_\_



<b>Direction responsable</b>	Direction du loisir et de la vie communautaire
<b>Niveau décisionnel proposé</b>	Conseil municipal
<b>Date de présentation au comité exécutif</b>	19 mai 2021
<b>Date de présentation au conseil municipal</b>	7 juin 2021
<b>Objet</b>	En vertu de la Politique de gouvernance des organismes mandataires, une reconduction d'un second mandat de deux ans pour les membres citoyens sur les conseils d'administration des organismes mandataires

## CONTENU

### Mise en contexte

Suivant l'adoption de la Politique de gouvernance des organismes mandataires, la Ville a entamé un processus afin de déléguer des citoyens sur ses corporations mandataires.

En 2019, la Ville a mené un exercice de recrutement, en partenariat avec un consultant en ressources humaines, afin de recevoir et d'analyser les différentes candidatures. Selon le nombre d'administrateurs des organismes mandataires, la Ville délègue de deux à trois personnes par organisme.

Préalablement, chaque organisme mentionne à la Ville les profils souhaités et le processus se conclut par une entrevue avec un délégué de la municipalité et un de la corporation.

### Historique des décisions

#### 2019-06-10 – 296-06-2019

Nominations sur le conseil d'administration des organismes mandataires, pour une période de deux ans débutant le 10 juin 2019, les citoyens suivants :

Organismes	Citoyens-administrateurs
Cité GénérAction 55+	Alban Asselin Robert Quintal
Société de Développement Culturel de Terrebonne (SODECT)	Karine Desrochers Audrey Gilbert
Groupe Plein Air Terrebonne (GPAT)	Karim Mabrousky Sébastien Dulude Annick Lalonde
VERTerrebonne	Anick Houle-Foucher Stéphanie Bourque

## Description

Le terme des mandats étant venu à échéance, il y a maintenant lieu de procéder à la reconduction d'un nouveau mandat pour certains administrateurs bénévoles. La recommandation vise à reconduire, tel que stipulé dans la Politique de gouvernance des organismes mandataires de la Ville de Terrebonne, pour un second mandat de deux ans, quatre membres citoyens sur les conseils d'administration des organismes mandataires de la municipalité :

- M. Alban Asselin : Cité GénérAction 55+
- Mme Karine Desrochers : SODECT
- Mme Audrey Gilbert : SODECT
- M. Sébastien Dulude : GPAT

## Justification

La durée du premier mandat des membres citoyens venant à terme le 10 juin 2021, la municipalité, en concertation avec les représentants des organismes mandataires et les citoyens concernés, convient de prolonger pour un second mandat de deux ans, les citoyens nommés en 2019 afin de leur permettre de jouer pleinement leur rôle et responsabilités de citoyens-administrateurs.

## Aspects financiers

N/A

## Calendrier et étapes subséquentes

Suivant l'adoption de la résolution, nous informerons les délégués de même que le président de chaque organisme.

Comme certains postes sont actuellement vacants, la Ville procédera à des entrevues à partir de la banque de candidats actuels et retournera en affichage afin de renouveler la liste d'administrateurs potentiels.

Cet exercice permettra, d'une part de combler les vacances des postes sur les conseils devant faire l'objet d'une nomination par la Ville et d'autre part, de favoriser la constitution d'une banque de candidats citoyens démontrant des compétences et de l'intérêt pour contribuer aux conseils d'administration des organismes mandataires de la Ville.

## PIÈCES JOINTES

- Résolution 293-06-2019

## SIGNATURES

Responsable du dossier :

Louis Cabral

Date : 10 mai 2021

**Louis Cabral, Directeur adjoint**  
**Direction du loisir et de la vie communautaire**

Approbateur :



Signature numérique de  
Jean-Francois Levesque  
Date : 2021.05.10 14:15:37  
-04'00'

Date : \_\_\_\_\_

**Jean-François Lévesque, Directeur**  
**Direction du loisir et de la vie communautaire**

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 19 mai 2021.

**CE-2021-544-DEC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif de la Ville de Terrebonne autorise le versement de l'aide financière recommandée par le comité d'analyse en vertu des programmes de soutien financier issus du Cadre de référence en matière d'admissibilité et de soutien à la vie associative, et ce, pour un montant total de 16 510 \$, selon la répartition suivante :

<i><b>Demandeur / Nom de l'organisme</b></i>	<i><b>Titre du projet</b></i>	<i><b>Montant recommandé</b></i>
Le Néó	Achat d'édifice	10 000 \$
Association de softball féminine mineure de Lachenaie – La Plaine – Terrebonne	Achat de matériel d'entraînement et d'uniformes	240 \$
Carrefour familiale des Moulins	Acquisition d'ordinateurs portables	931 \$
CPA Odyssée La Plaine inc.	Achat de manteaux pour les assistantes de programme	579 \$
Maison Adhémar-Dion	Dispensateur à glaces de comptoir	2 610 \$
Société d'histoire de la région de Terrebonne (SHRT)	Acquisition de matériel informatique et audio-vidéo	2 150 \$
		<b>16 510 \$</b>

**QUE** cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Certifié conforme  
à Terrebonne, ce 20 mai 2021



GREFFIER

16.2

<b>Direction responsable</b>	Direction du loisir et de la vie communautaire
<b>Niveau décisionnel proposé</b>	Conseil municipal - Comité exécutif
<b>Date de présentation au comité exécutif</b>	19 mai 2021
<b>Date de présentation au conseil municipal</b> (si applicable)	
<b>Objet</b>	Versement des subventions aux organismes dans le cadre des programmes de soutien financier issus le Cadre de référence en matière d'admissibilité et de soutien à la vie associative

## IL EST RECOMMANDÉ :

D'autoriser le versement de l'aide financière recommandée par le comité d'analyse en vertu des programmes de soutien financier issus du Cadre de référence en matière d'admissibilité et de soutien à la vie associative.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signataire :**



2021.05.11  
11:42:42  
-04'00'

\_\_\_\_\_  
**Direction générale**

**Date :** \_\_\_\_\_

<b>Direction responsable</b>	Direction du loisir et de la vie communautaire
<b>Niveau décisionnel proposé</b>	Conseil municipal
<b>Date de présentation au comité exécutif</b>	19 mai 2021
<b>Date de présentation au conseil municipal</b> (si applicable)	
<b>Objet</b>	Versement des subventions aux organismes dans le cadre des programmes de soutien financier issus du Cadre de référence en matière d'admissibilité et de soutien à la vie associative

### CONTENU

#### Mise en contexte

Afin d'encadrer le soutien offert aux organismes du milieu, la Ville dispose d'un Cadre de référence en matière d'admissibilité et de soutien à la vie associative.

Il comprend notamment les programmes de soutien financier suivants :

- Programme d'aide financière pour le soutien aux initiatives communautaires ;
- Programme d'aide financière pour le soutien aux opérations ;
- Programme d'aide financière pour le soutien à l'achat, à la rénovation ou à l'aménagement de bâtiment ;
- Programme d'aide financière pour le soutien à l'achat ou à l'entretien de matériel durable ;
- Programme d'aide financière pour les fêtes d'anniversaire de fondation ;
- Programme d'aide financière pour le développement d'outils de gestion et de promotion.

Pour en bénéficier, les organismes admissibles doivent déposer leur demande de subvention, à l'aide du formulaire approprié dûment rempli, à la Direction du loisir et de la vie communautaire de la Ville de Terrebonne. Selon le programme, la demande est analysée par le répondant de l'organisme et est soumise à un comité d'analyse qui étudie les demandes en fonction des critères du programme concerné et qui présente ses recommandations au comité exécutif de la Ville.

## Historique des décisions

Suivant un long processus d'analyse et de réflexion portant sur le type d'organismes devant être soutenu par la municipalité et le type du soutien offert, le Conseil municipal a approuvé le 30 novembre 2020 le nouveau Cadre de référence en matière d'admissibilité et de soutien à la vie associative (625-11-20).

## Description

À l'échéance de la première date de dépôt fixée au 15 avril, la Ville de Terrebonne a reçu six (6) demandes.

Suivant l'analyse, le comité d'élus responsable d'évaluer les demandes a produit un tableau sommaire des recommandations quant à l'aide financière accordée aux organismes.

<i><b>Demandeur / Nom de l'organisme</b></i>	<i><b>Titre du projet</b></i>	<i><b>Montant recommandé</b></i>
Le Néo	Achat d'édifice	10 000 \$
Association de softball féminine mineure de Lachenaie – La Plaine - Terrebonne	Achat de matériel d'entraînement et d'uniformes	240 \$
Carrefour familial des Moulins	Acquisition d'ordinateurs portables	931 \$
CPA Odyssée La Plaine inc.	Achat de manteaux pour les assistantes de programme	579 \$
Maison Adhémar-Dion	Dispensateur à glaces de comptoir	2 610 \$
Société d'histoire de la région de Terrebonne (SHRT)	Acquisition de matériel informatique et audio-vidéo	2 150 \$
		<b>16 510 \$</b>

## Justification

Les demandes présentées ont préalablement fait l'objet d'une analyse administrative. Leur admissibilité a été confirmée, car elles ont été présentées par des organismes admis, sur le formulaire approprié et elles respectent les conditions générales et particulières des programmes visés.

L'évaluation et l'attribution des subventions par le comité d'analyse ont été réalisées en considérant les critères énoncés pour chaque programme.

Le soutien financier offert aux organismes dans le cadre de ces programmes contribue au plan stratégique de la Ville de Terrebonne 2021-2025 en répondant à :

L'enjeu 3 : Le renforcement du sentiment d'appartenance des citoyens ;  
Axe 3.1 : Favoriser l'inclusion sociale ;  
Objectif 2 : Soutenir le développement de l'offre d'activités et de services proposés par les partenaires.

## Aspects financiers

La Ville s'engage à verser aux organismes bénéficiaires l'aide financière en un seul versement.

<b>Montant du déboursé :</b>	<u>16 510</u> \$ (non taxable)		
<input checked="" type="checkbox"/> <b>Budget des activités de fonctionnement</b> (certificat requis pour une dépense de 105 700\$ et plus)			
Année :	<u>2021</u>	Code budgétaire :	<u>76010-2961</u>
		Montant prévu au budget :	<u>40 000</u> \$
Année 1 :	<u>16 510</u> \$ (taxes incluses)	Durée du contrat :	_____
Autres années :	_____ \$ (taxes incluses)		
Total :	<u>16 510</u> \$ (taxes incluses)		
<input type="checkbox"/> <b>Budget des activités des investissements</b> (certificat requis)			
Fiche PTI no :	_____	Projet hors PTI :	_____
Règlement d'emprunt no :	_____	Terme :	___ ans
<b>Sources de financement particulières</b>			
<input type="checkbox"/> Excédents de fonctionnement non affectés :	_____ \$		
<input type="checkbox"/> Excédents de fonctionnement affectés :	_____ \$	(préciser : _____)	
<input type="checkbox"/> Paiement comptant des immobilisations :	_____ \$		
<input type="checkbox"/> Fonds parcs et terrains de jeux :	_____ \$		
<input type="checkbox"/> Fonds de roulement :	_____ \$	Terme :	___ ans
<input type="checkbox"/> Réserve financière :	_____ \$		
<input type="checkbox"/> Autres :	_____ \$		
<b>Variation budgétaire requise</b>			
	Montant	Du poste	vers le poste
<input type="checkbox"/> Transfert budgétaire	_____ \$	_____	_____
<input type="checkbox"/> Virement budgétaire entre directions	_____ \$	_____	_____
<input type="checkbox"/> Amendement budgétaire (conseil)	_____ \$	_____	_____
<b>Certificat de disponibilité</b>			
<input checked="" type="checkbox"/> No :	<u>2021-0140</u>	Octroi de subvention	
<input type="checkbox"/> No :	_____	dépense d'investissement de plus de 0 \$	

### Calendrier et étapes subséquentes

En termes de suivi et de reddition de compte, la Direction du loisir et de la vie communautaire peut demander un bilan d'utilisation de l'aide financière, accompagné de l'usage détaillé du montant obtenu ainsi que des pièces justificatives, selon le programme dont s'est prévalu l'organisme bénéficiaire.



## PIÈCES JOINTES

- Résolution 625-11-2020
- Certificat de disponibilité 2021-2025
- Procès-verbal du comité d'analyse
- Formulaire de demande déposés par les organismes

## SIGNATURES

**Responsable du dossier :**

Mélanie Drapeau

Date : 6 mai 2021

\_\_\_\_\_  
**Mélanie Drapeau, chef de division  
Direction loisir et de la vie communautaire**

**Endosseur :**

Date : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
**Mélanie Drapeau, chef de division  
Direction loisir et de la vie communautaire**

**Approbateur :**



Signature numérique de  
Jean-Francois Levesque  
Date : 2021.05.11 11:23:38  
-04'00'

Date : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
**Jean-François Lévesque, directeur  
Direction loisir et de la vie communautaire**